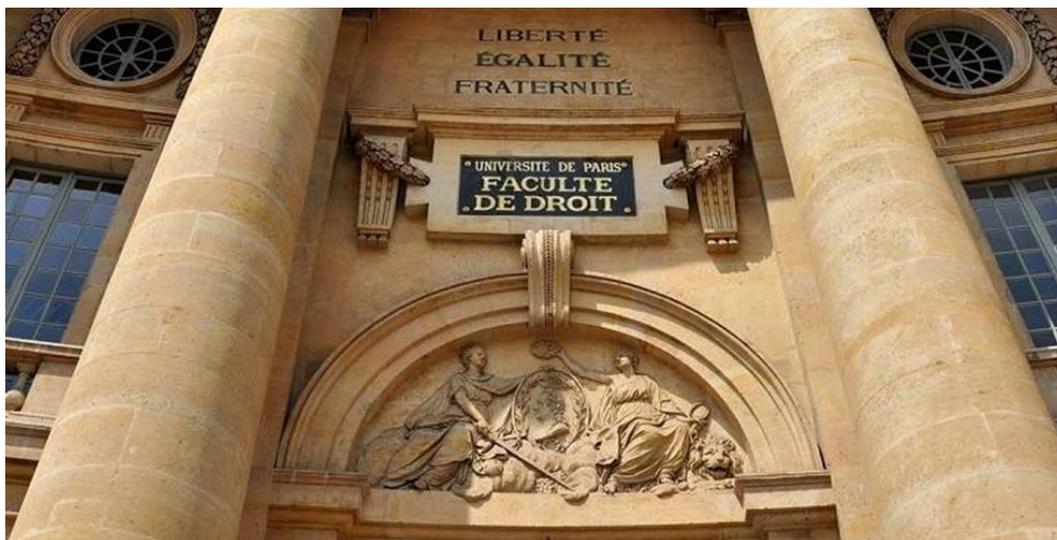




UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE
DROIT DE LA SORBONNE

Département droit international et européen de l'Ecole doctorale
de droit de la Sorbonne



BULLETIN D'INFORMATIONS

n° 200 - septembre 2022

| [Lien vers le site du département](#)

TABLE DES MATIERES

ACTUALITE DU DEPARTEMENT	3
LE MOT DE RENTREE DU DIRECTEUR	3
ATTRIBUTION DES CONTRATS DOCTORAUX DU DEPARTEMENT DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN	3
CONTRATS DOCTORAUX DE L’UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SOBONNE	4
OUVERTURE DES REINSCRIPTIONS EN DOCTORAT AU TITRE DE L’ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023	6
SOUTENANCES DE THESE A VENIR	6
CONFERENCES ET SEMINAIRES	7
IREDIÉS – EVENEMENTS A VENIR	7
COLLOQUE DROIT ET DIPLOMATIE	7
SEMINAIRE DOCTORAL 2022-23 « RE.INST »	8
APPELS A PROJET ET CONTRIBUTIONS	10
APPEL A MANUSCRITS – NUMERO SPECIAL - LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE APPLICABLE A LA SITUATION EN UKRAINE	10
APPEL A CONTRIBUTION - COLLOQUE DES JEUNES CHERCHEURS DE L’ÉCOLE DOCTORALE DE DROIT DE LA SORBONNE - LES MINORITES DANS L’ESPACE EUROPEEN .	12
OFFRES DE FORMATION ET ECOLES D’ETE	16
FORMATION EDDS	16
AIDE A LA MOBILITE	19
AIDE A LA MOBILITE DU DEPARTEMENT	19
LETTRES D’INFORMATIONS EN RAPPORT AVEC LE DROIT INTERNATIONAL	20
LA LETTRE DU RESEAU DES JEUNES CHERCHEURS DE LA SFDI	20
LA NEWSLETTER DE LA GERMAN SOCIETY OF INTERNATIONAL LAW	20
LA LETTRE DE L’IREDIÉS	20
BLOG DE L’IHEI	20
BIBLIOTHEQUES ET SALLES DE TRAVAIL	21
BIBLIOTHEQUE JEAN-CLAUDE COLLIARD	21
BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE CUJAS	21
BIBLIOTHEQUE SAINT GENEVIEVE	22
BIBLIOTHEQUE DU CENTRE DE RECHERCHE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (CRDI)	23

ACTUALITE DU DEPARTEMENT

LE MOT DE RENTREE DU DIRECTEUR

Chères Collègues, Chers Collèges, chères doctorantes, chers doctorants, Mesdames et Messieurs,

En ce début du mois de septembre, je tenais à vous souhaiter à toutes et à tous une bonne rentrée universitaire.

Cette nouvelle année débute par le recrutement de nouveaux doctorants et l'attribution de sept contrats doctoraux au sein du département.

Cette rentrée universitaire sera, également l'occasion de développer de nouvelles formations à destination des doctorantes et des doctorants, axées notamment sur leur insertion au sein du milieu universitaire, de mettre en place un livret d'information à destination des doctorantes et doctorants nouvellement inscrits les renseignant sur le déroulement de l'ensemble de leurs parcours doctoral et aussi de renforcer les coopérations internationales à l'image de la 3^{ème} édition des Doctoriales du Collège juridique franco-roumain d'études européennes qui s'est tenu en juin dernier.

Une journée de rentrée sera organisée prochainement afin de pouvoir accueillir les nouveaux arrivants au sein de notre département et de retrouver celle et ceux qui sont déjà dans nos rangs depuis plusieurs années maintenant lors de ce moment de convivialité.

En vous souhaitant tous mes vœux de réussites pour cette nouvelle année universitaire qui débute.

Jean-Christophe Barbato
Professeur de droit public à l'École de Droit de la Sorbonne (Paris 1)
Chaire Jean Monnet en droit de l'Union européenne
Directeur du département de droit international et européen de l'École Doctorale de la Sorbonne (EDDS)
Institut de Recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIÉS)

ATTRIBUTION DES CONTRATS DOCTORAUX DU DEPARTEMENT DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN

Le lundi 5 septembre 2022 auront lieu pour les auditions pour l'attribution des contrats doctoraux du département de droit international et européen. Pour cette campagne 2022/2023, le département attribuera 7 contrats doctoraux.

Les auditions auront lieu lors de la réunion du Comité doctoral en formation restreinte, réunissant les membres du Conseil du département et les personnalités extérieures siégeant au sein du Conseil, qui se tiendra à partir de 13h30 lundi prochain.

Les résultats seront communiqués aux candidats le jour-même, par le biais d'un affichage public au sein de l'Ecole doctorale.

CONTRATS DOCTORAUX DE L'UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SOBONNE

En septembre 2022, l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne met au concours **8 contrats doctoraux** :

3 contrats dits de la Commission de la recherche (CD_CR), ouverts aux doctorants déjà inscrits en thèse à l'automne 2021, c'est-à-dire aux doctorants déjà inscrits en première année de thèse, non financée et qui entreront en deuxième année de thèse à l'automne 2022. Ces contrats ne sont pas fléchés sur des thématiques spécifiques.

5 contrats d'établissement fléchés sur les thématiques d'Una Europa (<https://www.una-europa.eu/>), pour des doctorants qui s'inscriront en première année de thèse à l'automne 2022 et dont le projet de thèse s'inscrit dans les thématiques de l'université européenne UNA EUROPA. Les thématiques sont les suivantes :

- Patrimoine culturel (1 contrat fléché) : Le patrimoine est une notion large qui couvre les biens, matériels ou immatériels, auxquels les individus et les groupes accordent une valeur, qui peut être symbolique. Les études en patrimoine s'intéressent non pas aux traits culturels (artefacts ou mentifacts) stricto sensu, mais aux relations que les groupes (sociaux, culturels, ethniques, nationaux, religieux, etc.) construisent avec eux, en leur accordant un statut patrimonial.
- Sciences des données et IA : Cette thématique se rapporte aux défis éthiques et démocratiques qui impactent le progrès technologique et la transformation numérique. Elle implique que des ressources adéquates soient développées pour l'intelligence artificielle et s'intéresse à ce que les valeurs fondamentales de l'UE soient à l'avant-garde du paysage de l'IA.
- Europe dans le monde : L'Union européenne est confrontée à des défis et des crises majeurs (sanitaire, technologie, démocratique, gestion des flux migratoires, protection sociale etc). Cette thématique, élargie à l'Europe dans le monde, intègre aussi les questions de sécurité et de coopérations extérieures. Elle vise à appréhender les problèmes et les solutions communes qui peuvent émerger dans un contexte où les différences structurelles, administratives et culturelles persistent.
- Santé globale : Cette thématique exprime le fait que la santé des humains est inextricablement liée avec celle des animaux, des autres organismes et avec l'ensemble de l'environnement. Cette interaction complexe entre humains, animaux, plantes et écosystèmes nécessite des réflexions sur les concepts et les politiques publiques, afin de faire face aux défis sanitaires. La thématique est étroitement associée à la question de la durabilité.
- Développement durable : Ce thème vise à appréhender les 17 objectifs de développement durable interdépendants formulés par les Nations unies, sous un angle interdisciplinaire (sciences, sciences sociales, sciences de la santé, ingénierie, arts et humanités). Les recherches doivent contribuer à la réflexion sur le changement climatique et la transition écologique et leurs interactions sociétales.

Tous les détails sur ces domaines prioritaires peuvent être consultés en français sur le site Una Europa de Paris1 (<https://unaeuropa.pantheonsorbonne.fr/una-europa-0> ou directement sur le site en anglais de l'alliance <https://www.una-europa.eu/about>

Ces thématiques étant par nature interdisciplinaires, les projets présentés doivent nécessairement comporter une telle dimension.

Cas particulier de la thématique Patrimoine culturel : L'un des cinq contrats est réservé à la thématique Patrimoine culturel, l'université Paris1 Panthéon- Sorbonne étant pilote de ce domaine au sein de l'alliance Una Europa (Dir. Maria Gravari Barbas).

Les candidats qui souhaitent déposer un projet sur la thématique Patrimoine culturel devront donc nécessairement s'inscrire dans le cadre du doctorat joint qui délivre, à terme, le certificat Una herDoc <https://www.una-europa.eu/initiatives/joint-doctorate-in-cultural-heritage>.

Par conséquent, les candidats intéressés devront obligatoirement présenter :

- Un projet de co-tutelle avec l'une des universités partenaires d'Una Europa.
- L'accord écrit (une attestation d'encadrement) d'un directeur de thèse de Paris 1 et d'un autre directeur de thèse, membre de l'une des universités partenaires d'Una Europa.

Le (la) candidat (e) retenu par le jury de Paris 1 présentera son projet devant le Joint Doctoral Committee (JDC) Una herDoc. Celui-ci statuera avant le 15 décembre sur le sujet proposé au regard de sa cohérence avec la thématique Patrimoine culturel.

Comment candidater aux contrats d'établissement ?

Les **dossiers de candidatures doivent être adressés à la DIREVAL (Jeremy.Pires@univ-paris1.fr)**, avant le **dimanche 11 septembre**, en indiquant en objet du message, selon le choix des candidats : « CD_CR_Nom du candidat » ou « CD_UnaEuropa_Nom du candidat ».

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- Un document de 5 à 10 pages maximum comprenant un état de l'art, la problématique de la thèse, la méthodologie envisagée (sources, outils, etc.), un état des travaux éventuels envisagés (publications, colloques, etc.) ainsi qu'un calendrier de travail ;
- Un CV ;
- Une lettre circonstanciée du directeur de thèse (inscrit dans une des Ecoles Doctorales de l'Université) et, le cas échéant, du co-directeur ;
- Le relevé de notes du M2.

Les **dossiers seront examinés le mardi 13 septembre** en commission de la recherche élargie à un représentant au moins des thématiques d'Una Europa. Seuls les candidats sélectionnés par la commission de la recherche seront auditionnés.

**OUVERTURE DES REINSCRIPTIONS EN DOCTORAT AU TITRE DE L'ANNEE
UNIVERSITAIRE 2022/2023**

Pour les **doctorants qui se réinscrivent en 6^{ième} année et plus**, la campagne de réinscription pour l'année universitaire 2022/2023 est ouverte **jusqu'au 30 septembre 2022**.

Vous pouvez, dès à présent, préparer votre dossier de réinscription, qui sera à envoyer intégralement rempli auprès du département (téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ed-droit.pantheonsorbonne.fr/inscriptions/reinscription>) et qui comprend :

- Le formulaire de réinscription
- Le questionnaire
- L'état d'avancement des recherches soigné et détaillé (le travail élaboré tout au long de ces dernières années doit être relaté) accompagné d'un avis circonstancié de votre directeur de thèse
- Une lettre de motivation avec l'indication précise des difficultés rencontrées et du bilan de suivi des activités du parcours doctoral.

Une fois votre dossier envoyé et vérifié, vous serez convoqué par courriel devant un Comité de suivi qui évaluera l'avancée de vos travaux et se prononcera sur votre réinscription. Les comités de suivi se tiendront au mois d'octobre (les dates exactes vous seront communiqués ultérieurement).

SOUTENANCES DE THESE A VENIR

(Sous réserve de l'avis favorable des rapporteurs)

- **Elena Pacea : « La dimension internationale du principe non bis in idem : standard européen ? »** sous la direction du Professeur Denys Simon

Lundi 26 septembre 2022 à 14h30
Salle 216 – Centre Panthéon

Des changements étant possibles concernant les dates, horaires et lieu des soutenances de thèse annoncées, vous êtes invités à consulter le site internet de l'Ecole doctorale pour confirmer l'actualité des informations : <https://www.pantheonsorbonne.fr/soutenances/edds>

CONFERENCES ET SEMINAIRES

IREDIES – EVENEMENTS A VENIR

- [Table ronde ouverte au public dans le cadre de l'Université d'été Jean Monnet European Papers Network](#) : Table ronde « Articulating social and environmental rights in the EU » organisée par l'IREDIES et le réseau Jean Monnet European Papers Network, *Samedi 10 septembre 2022 de 09h00 à 12h00, Salle 1, Centre Panthéon, 12 Place du Panthéon 75005 Paris*
- [Séminaire de l'Iredies n°27](#) : Intervention de Madame Dzovinar KEVONIAN, Professeure d'Histoire Contemporaine à l'université de Caen-Normandie, [en cours de préparation], *Mercredi 28 septembre 2022 de 12h30 à 14h30, Salle des Séminaires - Centre Lourcine*

COLLOQUE DROIT ET DIPLOMATIE

À l'occasion du 300ème anniversaire de la fonction de juriconsulte du ministère des affaires étrangères, chargé de donner des avis sur le droit international et de représenter l'Etat devant les juridictions internationales et européennes, un colloque international consacré aux relations entre « **Droit et diplomatie** » aura lieu le **29 septembre prochain**.

Ce colloque sera l'occasion de présenter la fonction et la singularité du juriconsulte en France à travers différentes tables rondes mais également de s'interroger plus largement sur la place du droit dans la diplomatie.

La matinée permettra d'observer le droit au cœur du ministère des Affaires étrangères en croisant les regards des juriconsultes de la France, de leurs homologues étrangers mais aussi de ceux qui bénéficient ou contribuent à leurs actions.

La réflexion se poursuivra autour de l'articulation entre le droit et la diplomatie au travers d'interventions croisées entre conseillers juridiques d'organisations internationales ou de ministères, universitaires, membre de la Commission du droit international, agent et avocat d'Etats devant les juridictions internationales.

Le colloque est organisé conjointement par la Direction des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et Maryline Grange, Maître de conférences en droit public à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et ancienne rédactrice de cette Direction.

Le colloque aura lieu le **29 septembre 2022 de 9h à 17h au Centre de conférences ministériel du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - 27 rue de la Convention - 75015 Paris**.

Il est ouvert au public sur inscription obligatoire : droitetdiplomatie2022@gmail.com

Pour plus d'informations sur le programme :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/programme_colloque_droit_et_diplomatie_29-09-22_cle0f273e.pdf

SEMINAIRE DOCTORAL 2022-23 « RE.INST »

La Professeure Samantha Besson organise la seconde édition de son séminaire doctoral "re.inst" au second semestre de l'année 2022-2023, dans le cadre de sa Chaire *Droit international des institutions* au Collège de France. Cette seconde édition, qui aura pour thème "**La bonne représentation internationale et européenne**", est ouverte aux doctorant.e.s et jeunes docteur.e.s, en droit, philosophie, science politique, sociologie, histoire ou encore anthropologie.

Le séminaire vise à encourager la recherche de jeunes chercheuses et chercheurs travaillant sur des questions d'institutionnalisation, voire de ré-institutionnalisation en droit international et européen, et notamment sur l'Etat, les organisations internationales, les villes globales, les régions, les entreprises multinationales, les organisations non-gouvernementales, les organisations syndicales, les organisations religieuses et/ou toute autre forme d'institution (publique, privée ou autre) qui est ou devrait être impliquée dans l'adoption du droit international et européen et régie, en retour, par ce droit.

Le thème spécifique des discussions de *re.inst* est appelé à changer chaque année en fonction de celui des enseignements de la Prof. Samantha Besson. Au printemps 2023, le thème du séminaire sera La bonne représentation internationale et européenne.

Le séminaire se réunit une fois par mois de février à juin, pour cinq séances de 2h le jeudi soir, dans les locaux de la chaire au 3, rue d'Ulm. Lors de chaque séance, deux participant(e)s, travaillant sur des sujets complémentaires ou avec des approches complémentaires, sont invité(e)s à présenter, puis à discuter avec leurs collègues un chapitre de leur thèse ou un article sur lequel ils ou elles travaillent.

Le séminaire est ouvert, sur candidature, aux doctorant(e)s (et jeunes post-doctorant(e)s) en droit international ou en droit européen, tant public que privé, travaillant sur des questions institutionnelles au sens large. Pour des raisons méthodologiques, il vise en priorité à accueillir des juristes, mais les politologues, philosophes, sociologues, historiens ou anthropologues qui écrivent sur ces questions et s'intéressent à leurs aspects juridiques sont les bienvenus. Il y a dix places disponibles chaque année. Même si la composition du groupe est destinée à changer d'année en année, une participation sur plusieurs années, en cas de nouvelle candidature, n'est pas exclue. Le séminaire ne relève d'aucune école doctorale, mais une attestation de participation sera fournie au terme de chaque session.

Pour vous inscrire au séminaire doctoral 2022-2023 et pour toute information, veuillez contacter M. Louis Hill (louis.hill@sciencespo.fr) et lui adresser les documents suivants par email :

- un CV complet ; une liste de publications ;

- une lettre de motivation explicitant votre intérêt pour le thème spécifique du séminaire doctoral 2022-23 ;
- et un descriptif de votre projet de thèse (2 pages).

Le délai d'inscription échoit au **1er octobre 2022**

APPELS A PROJET ET CONTRIBUTIONS

APPEL A MANUSCRITS – NUMERO SPECIAL - LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE APPLICABLE A LA SITUATION EN UKRAINE

La **Revue québécoise de droit international (RQDI)** souhaite recevoir des manuscrits en vue de la préparation du numéro spécial « **Le droit international humanitaire applicable à la situation en Ukraine** », dont la publication est prévue pour juin 2023.

Contexte :

Depuis le 24 février dernier, qui marque le début de l’offensive russe terrestre, maritime et aérienne, sur l’ensemble du territoire ukrainien, le droit international humanitaire est mobilisé. Applicable en situation de conflits armés, ce corpus juridique constitue le droit dans la guerre. Il a donc naturellement vocation à s’appliquer aux affrontements entre la Russie et l’Ukraine. Loin d’être une zone de non droit, les conflits armés voient un maillage juridique resserré s’appliquer dans ces situations. Dans certains de ses aspects d’une simplicité confondante, ce droit recèle un certain nombre de subtilités que la situation qui se déroule sur le territoire ukrainien a mis en exergue. Plus encore, les quatre derniers mois ont permis de réaffirmer toute la pertinence et la modernité du droit international humanitaire, et sa capacité à embrasser toute nouvelle situation à laquelle il peut être confronté. C’est ce que cherchera à démontrer ce numéro spécial de la Revue québécoise de droit international à travers une série de contributions consacrées à l’application de ce droit en Ukraine.

Thèmes :

Les thèmes abordés par les contributions porteront sur (suggestions non exhaustives) :

- Les enjeux liés à la qualification de la situation : le conflit armé international classique, l’occupation militaire et l’occupation fonctionnelle, le contrôle de groupes armés par un État tiers (cas des groupes armés des républiques autoproclamées de Louhansk et Donetsk soutenus par la Russie), ou encore la cobelligérance, etc.
- Les enjeux liés à la protection des personnes : le déplacement forcé de personnes civiles, les protections offertes aux prisonniers de guerre, l’échange de prisonniers, la conscription forcée, la participation directe aux hostilités, le rôle de l’Agence Centrale de Recherche et des Bureaux nationaux d’information, etc.
- Les enjeux liés à la conduite des hostilités : le siège comme méthode de guerre, les attaques indiscriminées, l’interdiction de certaines armes, les biens à double usage, les précautions négatives, les ouvrages contenant des forces dangereuses, les attaques cyber, etc.
- Les enjeux liés à la mise en œuvre du droit international humanitaire : les mécanismes visant à améliorer le respect du droit international humanitaire, la poursuite des violations sur le plan interne et sur le plan international, etc.

Direction scientifique et comité de rédaction :

Julia Grignon, professeure à l'Université Laval, chercheuse en droit des conflits armés à l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire et directrice d'Osons le DIH ! dirige ce numéro spécial. En plus du comité de rédaction propre à la Revue québécoise de droit international, un comité ad hoc pour ce numéro spécial est en cours de constitution.

Processus de soumission des contributions :

Toutes les contributions font l'objet d'une révision par les pairs en double-aveugle. La publication de ce numéro suivra ce calendrier (sous réserve) :

- 24 juillet 2022 : Appel à propositions
- **16 septembre 2022 : Date limite de soumission des propositions** (à envoyer exclusivement à redactionenchef@rqdi.org)
- 30 septembre 2022 : Confirmation des propositions retenues
- 9 janvier 2023 : Date limite de réception des contributions
- 9 janvier 2023 – 11 avril 2023 : Evaluation, révision et approbation des contributions finales
- Juin 2023 : publication du numéro

Protocole de rédaction :

Les personnes intéressées à soumettre un texte envoient à redactionenchef@rqdi.org une proposition de 300 mots maximum décrivant la thématique choisie et les enjeux qu'elle soulève vis-à-vis du contexte décrit ci-dessus. Une fois la proposition acceptée par la direction scientifique et le comité de rédaction, les auteur-e-s soumettent une contribution de 12 000 mots maximum incluant les notes de bas de page.

Ligne éditoriale :

Les manuscrits sont soumis en français (à titre exceptionnel l'anglais ou l'espagnol peuvent être acceptés : si vous souhaitez soumettre un texte dans cette langue contactez la revue aux adresses indiquées ci-bas). Le format des manuscrits doit être « .doc ou .docx » par Microsoft Word et soumis à interligne 1,5. La Revue a adopté le protocole de rédaction du Manuel canadien de la référence juridique, 9e édition, et se conforme aux règles du Guide de style juridique de la Revue québécoise de droit international, publié chez Lexis Nexis. En outre, les soumissions doivent être accompagnées d'un résumé du texte en français, anglais, et espagnol, d'un maximum de 300 mots.

La Revue québécoise de droit international (RQDI) :

Depuis son origine, la Revue a pour mission de rendre compte de la recherche et de la pratique en droit international, et ce, dans le domaine public, privé ou comparé, en français, en anglais et en espagnol. Dans cette optique, la revue publie des études, des notes et commentaires, des chroniques de jurisprudence ayant influencé la pratique du droit international au Québec et des recensions d'ouvrages traitant de droit international.

Le lectorat de la RQDI est composé d'universitaires, de juristes, de praticiens du droit et d'étudiants de par le monde. Des bibliothèques de droit et d'administration publique et de nombreuses universités canadiennes, américaines et européennes forment une partie

importante des abonnés institutionnels de la Revue. La RQDI est également un instrument de référence pour des entreprises, des cabinets d'avocats et pour des juristes œuvrant au sein d'organismes gouvernementaux. Dans cette perspective, afin de répondre au caractère international et diversifié de la Revue, la RQDI encourage les contributions d'universitaires, de praticiens, de décisionnaires, de chercheurs et d'étudiants à nous soumettre des manuscrits correspondant à sa mission.

Pour soumettre un manuscrit ou contacter le comité de rédaction afin d'obtenir plus amples informations, écrivez un courriel à redactionchef@rqdi.org.

APPEL A CONTRIBUTION - COLLOQUE DES JEUNES CHERCHEURS DE L'ÉCOLE DOCTORALE DE DROIT DE LA SORBONNE - LES MINORITES DANS L'ESPACE EUROPEEN

Depuis son institution, le Conseil de l'Europe a porté une attention particulière à la protection des minorités en tous genres, que celles-ci soient ethniques, sociales, sexuelles, religieuses...

L'Histoire a montré et continue de montrer que les minorités doivent être particulièrement protégées. En effet, les personnes appartenant à une minorité sont susceptibles d'être victimes d'exclusion, de discrimination, de mauvais traitements, et sont ainsi exposées à des atteintes à différents droits de l'homme en raison de l'appartenance à cette minorité. Plus encore, « l'absence persistante d'intégration conduit à la fragmentation de la société, réduit la cohésion et favorise le développement de sociétés parallèles, ce qui contribue au racisme et à la discrimination raciale »¹. Ainsi, la protection des minorités constitue un enjeu plus que jamais d'actualité dans l'espace européen², en témoigne l'adoption de la résolution du Parlement européen du 7 février 2018 relative à la protection et la non-discrimination des minorités dans les États membres de l'Union européenne (2017/2937(RSP)), qui a fait suite au Minority SafePack - One million signatures for diversity in Europe³.

Plusieurs instruments adoptés dans le cadre du Conseil de l'Europe ont entendu protéger les minorités. Par exemple, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, adoptée le 10 novembre 1994 et actuellement en vigueur dans trente-neuf États européens, constitue le premier instrument juridiquement contraignant du Conseil de l'Europe, visant la

¹ V. Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, Thème Inclusion et intégration, consultable à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/integration-and-inclusion>.

² Mais également dans le monde entier, V. Nations Unies, Droits des minorités : normes internationales et indications pour leur mise en œuvre, HR/PUB/10/3, 2010, spéc. p. 1, consultable à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/MinorityRights_fr.pdf : « Dans toutes les régions du monde, les minorités sont souvent les premières victimes des conflits armés et des luttes internes. La situation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui appartiennent à une minorité, surtout celle des femmes et des enfants, est particulièrement préoccupante. Les membres de minorités nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques sont également souvent victimes de formes multiples de discrimination et peuvent ne pas avoir accès, notamment, à un logement adéquat, à la terre et à la propriété, voire à une nationalité ».

³ V. affaires TUE, 3 févr. 2017, T-646/13, Minority SafePack - one million signatures for diversity in Europe/Commission ; CJUE, 20 janv. 2002, C-899/19 P, Roumanie/Commission.

protection des personnes appartenant à une minorité nationale⁴. Cependant, ce texte pâtit de plusieurs faiblesses, dont l'absence de définition de la notion de « minorité nationale ». À ce jour, la seule définition de la minorité nationale est proposée par la recommandation 1201 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de 1993, et n'a pas de valeur juridiquement contraignante. En l'absence de définition, les États parties disposent d'une marge d'appréciation afin de décider quelles personnes doivent relever de la protection de la Convention-cadre.

Cette absence de définition n'est pas propre aux textes européens et est commune à tous les instruments qui offrent une protection aux minorités⁵. La définition retenue par Francesco Capotorti, Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui a appréhendé la minorité comme « un groupe numériquement inférieur au reste de la population d'un État, en position non dominante, dont les membres, ressortissants de l'État, possèdent du point de vue ethnique, religieux ou linguistique, des caractéristiques qui diffèrent du reste de la population et manifestent, même de façon implicite, un sentiment de solidarité, à l'effet de préserver leur culture, leurs traditions, leurs religions et leurs langues »⁶, est souvent retenue mais reste contestée, y compris aux Nations Unies⁷. L'absence de définition générale s'explique par l'impossibilité de trouver une définition susceptible de recouvrir toutes les situations, tant la minorité est un concept évolutif et contingent⁸.

À cet égard, le principe de libre auto-identification a pu être qualifié de « pierre angulaire » des droits des minorités. En effet, les individus sont libres de décider eux-mêmes s'ils souhaitent être identifiés comme appartenant à une minorité nationale déterminée, tant qu'une telle décision est fondée sur des critères objectifs renvoyant notamment à l'identité, la religion, les traditions, la langue, et le patrimoine culturel⁹.

Ainsi, avant d'étudier la protection offerte aux minorités, il convient de s'interroger sur la conception et sur l'appréhension des « minorités » dans l'espace européen, tant d'un point de juridictionnel (Cour EDH) qu'institutionnel (ECRI-FRA). Les relations avec d'autres notions qui permettent de protéger un groupe ou une communauté de personnes (ex. groupe social protégé internationalement, peuples autochtones) doivent être analysées, tout comme les

⁴ La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires de 1992 constitue un autre exemple de protection des minorités à travers la protection de l'identité culturelle et linguistique d'une minorité.

⁵ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques, etc...

⁶ V. F. Capotorti, « Étude des droits des personnes appartenant aux minorités ethniques, religieuses et linguistiques », New York, Nations unies, 1991, 1er éd. Study on the Rights of Persons belonging to Ethnic, Religious and Linguistic Minorities, 1979, pp. 5-13.

⁷ ONU, Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, note du Secrétaire général, 15 juill. 2019, A/74/160.

⁸ La Cour EDH précisant néanmoins que les personnes appartenant à des minorités défavorisées et vulnérables ont « besoin d'une protection spéciale », V. Cour EDH, 18 janv. 2001, n° 27238/95, Chapman c/ Royaume-Uni, §96 ; Cour EDH, 27 mai 2004, n° 66746/01, Connors c/ Royaume-Uni, §84 ; Cour EDH, 5 juin 2008, n° 32526/05, Sampanis e.a. c/ Grèce, §72 ; Cour EDH, 13 nov. 2007, n° 57325/00, D.H. e.a. c/ République tchèque, §182 ; Cour EDH, 16 mars 2010, n° 15766/03, Orsus e.a. c/ Croatie, §147.

⁹ Conseil de l'Europe, La Convention-cadre : un outil essentiel pour gérer la diversité au moyen des droits des minorités, Commentaire thématique n° 4 : Le champ d'application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, 27 mai 2016, ACFC/56DOC(2016)001, p. 8, §9.

relations entre la conception de la minorité et des notions qui semblent complémentaires (ex. vulnérabilité).

Il sera ensuite question de s'intéresser à la manière dont est conçue la protection des minorités dans l'espace européen, son adéquation et son effectivité. En effet, la protection des minorités doit répondre à une double problématique : assurer la garantie du respect de sa diversité/différence tout en offrant un droit à ne pas être traité différemment en fonction de sa différence. La protection des minorités se veut alors essentiellement inclusive : l'État devant à la fois protéger l'identité de la minorité et permettre l'inclusion des personnes appartenant à ces minorités. Ainsi, au-delà de la reconnaissance d'un droit au mode de vie traditionnel, la protection des minorités est assurée par différents droits, et, en particulier, par le principe de non-discrimination énoncé à l'article 14 de la Convention EDH (la même interdiction de la discrimination étant consacrée, au sein de l'ordre juridique de l'Union européenne, à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne), seul ou combiné, et par l'article 8 relatif à la vie privée et familiale.

La journée d'étude entend analyser et étudier, dans une approche pluridisciplinaire (droit mais également sociologie, philosophie, histoire, sciences politiques...) et comparée, la protection des minorités dans l'espace européen. Plus particulièrement, cette journée d'étude sera l'occasion de réfléchir, dans un premier temps, à la conception des minorités retenue par la Cour EDH, en l'opposant par exemple à d'autres approches, puis, dans un second temps, d'analyser le régime de protection des minorités. Ainsi, les propositions de contribution s'ancreront au sein de l'un des trois axes d'étude suivants :

- Premier axe : Notions et conceptions de la minorité (définition(s) ou absence de définition(s) de la notion de minorité par le système du Conseil de l'Europe et par les États parties) ;
- Second axe : Régime de la protection (question des instruments mobilisés par le Conseil de l'Europe pour assurer la protection des minorités nationales) ;
- Troisième axe : Perspectives de droit comparé (ONU, Cour inter-américaine des droits de l'Homme, droits nationaux, droit international général...).

Ainsi, les contributions proposent une analyse originale et/ou tournée vers la pratique contemporaine et pourront aborder les sujets suivants, les champs d'étude proposés ne prétendant pas à l'exhaustivité :

- L'évolution de la notion de minorité (minorité historique – ethnique, culturelle... – /reconnaissance de nouvelles minorités) ;
- La protection de l'identité sexuelle par la Cour EDH, la sanction de la persécution des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ;
- La protection des personnes au regard des persécutions subies en raison de l'origine ethnique ;
- La protection des personnes au regard des persécutions subies en raison de la religion ou des convictions personnelles ;
- La protection des personnes au regard des persécutions subies en raison de la langue parlée (droits linguistiques appréhendés comme des droits culturels fondamentaux) ;
- La protection des personnes au regard des persécutions subies en raison de leur couleur ;
- La portée du principe de non-discrimination consacré à l'article 14 de la CEDH ;

- Les protection des différents droits culturels des personnes (notamment le droit à l'identité culturelle, l'accès à la culture, le droit à l'éducation, le droit à la recherche de la vérité historique) ;
- La réaction du Conseil de l'Europe (Organes de l'Union Européenne) face à la violation du droit des minorités ;
- La portée de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales ;
- La pratique institutionnelle de l'ECRI, possiblement en la comparant à celle de la FRA.

S'agissant d'un colloque de jeunes chercheurs, les contributions des doctorants et docteurs seront particulièrement appréciées. Les propositions de contribution devront dégager une problématique et des axes d'étude clairs, et ne devront pas excéder 12 000 caractères, espaces et notes de bas de pages y compris. Les auteurs sont invités à préciser leurs titres et institutions de rattachement lors de l'envoi de leurs projets.

Les **propositions de contributions** peuvent être soumises **jusqu'au 30 septembre 2022**, à l'adresse mail suivante : colloqueeddsminorites@gmail.com.

Après l'évaluation des propositions de contributions anonymisées, le comité scientifique informera les auteurs par mail de l'acceptation ou du refus des candidatures, au plus tard le 29 octobre 2022.

En cas d'acceptation de la proposition de contribution, la version finale et complète de la contribution écrite, de même que la version finale de la communication du colloque, devront être transmis au plus tard le 16 janvier 2023, à l'adresse mail précitée.

Le colloque de doctorants se déroulera le 17 février 2023 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (au Centre Lourcine situé sur le campus Port-Royal). Les contributeurs sélectionnés disposeront de quinze minutes d'intervention afin d'exposer leurs communications. Les contributions feront éventuellement l'objet d'une publication au sein d'une revue scientifique.

Direction scientifique : Madame Daphné Dreyssé, Maître de conférences à l'École de Droit de la Sorbonne (rattachée à l'IREDIÉS).

Comité scientifique : Clara Grudler (doctorante de l'EDDS rattachée à l'IREDIÉS), Racha Radja (doctorante de l'EDDS rattachée à l'IRJS), Fatima Nemer (doctorante de l'EDDS rattachée à l'IRJS), Aya Kawtar Aribi (doctorante de l'EDDS rattachée à l'IRJS).

Comité d'organisation : Clara Grudler, Racha Radja.

OFFRES DE FORMATION ET ECOLES D'ETE

FORMATION EDDS

L'EDDS organise chaque année des formations à destination de l'ensemble des doctorants rattachés à l'Ecole doctorale.

Les formations à venir sont les suivantes :

- « **Pensée juridique en Anglais** », qui sera animée par Madame Ruth Sefton-Green, Maitresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Description :

« Un séminaire interactif et discursif pour les doctorant.e.s intitulé « Pensée juridique en anglais » aura lieu au premier semestre de l'année universitaire 2022-2023. Cette année le thème portera sur les écoles de pensée juridique américaine et leurs influences sur la méthodologie juridique au 20ème siècle.

Nous étudierons la pensée juridique autour des écoles, ou de mouvements, de pensée juridique qui ont essayé de se détacher du positivisme anglo-américain. Le but de ce séminaire est de se familiariser avec des grands auteurs qui ont élaboré des écoles de pensée, tel le réalisme juridique et Critical Legal Studies. Ces mouvements influents ont radicalement altéré la conception du droit des juristes au 20ème siècle. Cette thématique nous permettra d'examiner alors la nature du lien entre théorie de droit et méthode de recherche.

Nous lirons et débattons ensemble des textes séminaux, tels que Oliver Wendell Holmes, Roscoe Pound, Lon Fuller et Duncan Kennedy, pour examiner le lien entre théories de droit et méthodologies adoptées, pour explorer à tel point l'objet affecte la méthode. »

Ce séminaire comprendra **5 séances** qui auront lieu tous les 15 jours :

- Mercredi 28 septembre de 18h à 20h – Salle des séminaires de l'IRJS
- Mercredi 12 octobre de 18h à 20h – Salle des séminaires de l'IRJS
- Mercredi 26 octobre de 18h à 20h – Salle des séminaires de l'IRJS
- Mercredi 9 novembre de 18h à 20h – Salle à confirmer
- Mercredi 23 novembre de 18h à 20h – Salle des séminaires de l'IRJS

Le séminaire est ouvert pour une vingtaine de doctorants qui ont une compétence suffisante permettant de lire et débattre des textes juridiques en anglais (aucune autre connaissance particulière n'étant requise).

Le séminaire sera accrédité de **3 ECTS**.

Inscription impérative par courriel : admeddie@univ-paris1.fr

- « **Coaching pour les doctorants-enseignants débutants ou peu expérimentés** » qui sera animée par Madame Ruth Sefton-Green, Maitresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Description :

La formation de coaching est ouverte à tous les doctorants, enseignants débutants ou peu expérimentés, qui assurent des TD à l'École de Droit de la Sorbonne, proposant un accompagnement concret et adapté, à travers notamment des conseils ou des visites d'observation pendant les TD. Le coaching vise à guider et à accompagner les doctorants-enseignants dans leur activité d'enseignement, d'un point de vue méthodologique ou aussi formel, par exemple ce qui concerne leur gestuelle ou encore leur expression orale. Il ne s'agit aucunement de contrôler les connaissances juridiques des doctorants-enseignants, mais d'encadrer leurs savoirs-faire et pratiques pédagogiques, de leur proposer une boîte à outils et de leur donner un soutien humain.

La formation se déroule en 3 étapes : tout d'abord par une première rencontre collective pour discuter de votre expérience d'enseignant, le cas échéant de vos difficultés particulières, et également pour former des binômes. Ensuite, des visites individualisées pourront être organisées, et elles seront assurées par Ruth Sefton-Green et par votre binôme. Enfin, un suivi en groupe de « feedback » constructif sera mis en place à la fin du semestre.

La première rencontre collective sera fixée ensemble dans la 3ème ou 4ème semaine des TD du premier semestre.

Les inscriptions sont ouvertes pour six doctorants contractuels, chargés de TD ou poste ATER.

Inscription impérative par courriel : admeddie@univ-paris1.fr, en précisant dans votre courriel (envoyé de votre adresse universitaire) si vous avez de l'expérience d'enseignement ou non, le niveau de votre enseignement (L1 à M1) et la matière de TD que vous donnez, ainsi que l'année de votre parcours doctoral.

- « **Séminaires pédagogiques en supplément de la formation de coaching 2022-2023** », qui sera animée par Madame Ruth Sefton-Green, Maitresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Description :

Ces séminaires pédagogiques, auront comme objet de permettre des discussions transversales, à la fois théoriques et expérientielles, autour des problématiques que chaque doctorant-enseignant peu expérimenté peut rencontrer. Parmi les thématiques à traiter, nous pensons, par exemple, à renseigner les doctorants sur la docimologie (science de la notation), afin de mieux comprendre comment faire les évaluations des étudiants, et quels sont les outils à notre disposition pour mettre en place un système aussi juste et équitable que possible. Une autre thématique qui mérite d'être examinée est celle de la classe inversée, et notamment comment la mettre en place concrètement pour rendre les TDs plus interactifs et attractifs.

L'innovation de ces séminaires serait de combiner les retours d'expérience des doctorants qui ont suivi la formation de coaching, avec les questionnements des doctorants-chargés de TD qui

ne l'ont pas fait. Le fait de faire le bilan des questions récurrentes nous permettra de prolonger le partage d'expériences et d'idées considéré si fructueux. Cette occasion de partage pourrait permettre aux doctorants-chargés de TD d'évacuer leurs sentiments d'insécurité, ou d'incapacité à faire, face à certaines situations pédagogiques auxquelles nous nous sommes tous confrontés, à un moment ou un autre de notre parcours d'enseignant, tout en pensant que nous sommes solitaires.

En somme, cette formation est conçue également comme un complément de l'encadrement des équipes de TDs, nonobstant la matière et les orientations pédagogiques de chacun, sans aucunement piétiner sur la politique individuelle de chaque chargé de cours. Peut-être l'EDDS aurait un rôle en étant le vecteur d'une certaine prise en compte de savoirs-faire pédagogiques, ce qui aura un effet mutuellement bénéfique et pour les doctorants et pour les étudiants de l'EDS.

Un séminaire par semestre sera organisé d'une durée de 3 heures chacun (*dont la date à l'heure reste encore à confirmer*).

Ce séminaire est ouvert à tous les doctorants chargés de TD de l'EDS.

Chaque séminaire sera crédit d'**1 ECTS**.

Inscription impérative par courriel : admeddie@univ-paris1.fr

Toutes les informations relatives aux formations proposées par l'EDDS sont accessibles à

AIDE A LA MOBILITE

AIDE A LA MOBILITE DU DEPARTEMENT

Le département de droit international et européen dispose d'un dispositif d'aide à la mobilité permettant de contribuer financièrement aux déplacements des doctorants effectués dans le cadre de leur thèse (séjours de recherches, Ecole d'état, participation à une conférence, consultation d'ouvrages au sein d'une bibliothèque...)

Le montant de l'aide attribuable, par doctorant, est plafonné à **300 €** par année universitaire dans la limite des fonds disponibles.

Pour les doctorants souhaitant bénéficier de ce dispositif, une demande d'aide doit être transmise au département à l'adresse suivante : admeddie@univ-paris1.fr, **au minimum 1 mois avant la date du départ** (les nouvelles règles de l'Université en matière comptable font de ce délai une règle impérative à laquelle il est juridiquement impossible de déroger).

La demande doit comprendre :

- Une **lettre de présentation du projet portant l'avis favorable du directeur de thèse**
- Un **budget estimatif** (incluant l'utilisation envisagée de l'aide à la mobilité du département)
- **Toute pièce justificative permettant d'attester du déplacement.**

La demande sera ensuite examinée par le directeur du département qui décidera de l'octroi de l'aide à la mobilité dans un délai maximum de 15 jours.

LETTRES D'INFORMATIONS EN RAPPORT AVEC LE DROIT INTERNATIONAL

LA LETTRE DU RESEAU DES JEUNES CHERCHEURS DE LA SFDI

Préparée par les jeunes chercheurs de la Société Française de Droit International (SFDI), cette lettre d'informations mensuelle recense l'ensemble des appels à contribution, les jurisprudences relatives au droit international, les activités des organes des institutions internationales et les publications des blogs en rapport avec le droit international.

Elle est disponible à partir du lien ci-dessous :

<http://www.sfdi.org/jeunes-chercheurs/lettres-du-reseau-des-jeunes-chercheurs/>

LA NEWSLETTER DE LA GERMAN SOCIETY OF INTERNATIONAL LAW

Préparée par la German Society of International Law, cette lettre d'informations mensuelle recense l'ensemble des appels à contribution, les conférences et séminaires relatifs au droit international ainsi que des offres d'emploi au sein d'institutions internationales.

Elle est disponible à partir du lien ci-dessous :

<http://www.dgfir.de/publications/newsletter/>

LA LETTRE DE L'IREDIÉS

L'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIÉS) informe de l'ensemble de ses activités via sa lettre mensuelle disponible à partir du lien ci-dessous :

<https://www.pantheonsorbonne.fr/unites-de-recherche/iredies/publications/la-lettre-de-iredies/>

BLOG DE L'IHEI

La récré de l'Institut des Hautes Etudes Internationales (IHEI) est un blog créé le 1er octobre 2020 par les Doctorants du centre éponyme. C'est un espace de divertissement sur le thème du droit international.

Accessible à partir du lien suivant : <http://recre-ihei.fr/>

BIBLIOTHEQUES ET SALLES DE TRAVAIL

BIBLIOTHEQUE JEAN-CLAUDE COLLIARD

La bibliothèque Jean-Claude Colliard est une bibliothèque d'étude et de recherche, spécialisée en droit et située sur le campus de Port-Royal.

Elle naît en 2019 et regroupe les collections de droit des bibliothèques Pierre Mendès France, Broca, de droit social et études sociales, de droit international et européen et d'études doctorales juridiques de la Sorbonne.

Elle propose des collections en droit qui s'étendent sur quatre niveaux :

- trois niveaux étude accessibles à tous les lecteurs
- un niveau recherche accessible à partir du Master 2

Elle est accessible sur simple présentation de la carte Paris 1.

Horaires :

Du lundi au vendredi : 9h - 20h

Le samedi : 10h -19h

Localisation :

Campus Port-Royal - Centre Lourcine
1, rue de la Glacière 75013 Paris

Pour plus d'informations : <https://bibliotheques.pantheonsorbonne.fr/liste-bibliotheques/bibliotheque-jean-claude-colliard>

BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE CUJAS

La bibliothèque interuniversitaire Cujas est spécialisée en droit, sciences politiques et économiques. Elle est accessible aux étudiants de Paris 1, après inscription et délivrance d'une carte de lecteur.

L'accès à la bibliothèque peut à nouveau se faire sans rendez-vous.

Pour les demandes de communication de documents deux possibilités sont désormais offertes : exclusivement sur place en consultation immédiate ou bien à distance, pour un retrait sur rendez-vous

* Pour une demande à distance avec un retrait des documents sur rendez-vous

Il est toujours indispensable de :

1. De réserver vos documents : accès catalogue

Puis

2. De réserver un créneau horaire pour venir retirer vos documents : <https://bcujas-resa.univ-paris1.fr>

Toute annulation de rendez-vous doit être effectuée 24h à l'avance, soit via l'interface de réservation, soit en contactant la bibliothèque.

Horaires :

Du lundi au vendredi de 9h à 21h

Le samedi de 9h à 18h

Localisation :

2 rue Cujas

75005 Paris

Pour plus d'informations : <https://biu-cujas.univ-paris1.fr/>

BIBLIOTHEQUE SAINT GENEVIEVE

La bibliothèque Sainte Geneviève est une bibliothèque pluridisciplinaire reposant sur un socle Lettres, arts, sciences humaines et sociales. Elle est accessible aux étudiants de Paris après inscription et délivrance d'une carte de lecteur.

Horaires :

Fonds général (Labrouste, Camus, Pingré) :

Lundi au samedi de 10h à 22h

Certains dimanches de 13h à 19h

Département de la Réserve :

Du lundi au vendredi de 14h à 18h

Le samedi de 10h à 18h

La salle de lecture est accessible, avec ou sans rendez-vous (bsgreserve@sorbonne-nouvelle.fr)

Localisation :

10 place du Panthéon

75005 Paris

Pour plus d'information : <https://www.bsg.univ-paris3.fr/iguana/www.main.cls>

BIBLIOTHEQUE DU CENTRE DE RECHERCHE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (CRDI)

La bibliothèque du Centre de recherche de droit international privé et du commerce international de l'Université Paris II Panthéon-Assas dispose de collections traitant de l'actualité du droit international privé et des relations entre le droit international privé et le droit européen.

Elle est accessible aux enseignants-chercheurs et doctorants de Paris I.

Horaires :

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 20h00

Les samedis, l'accès à la bibliothèque est réservé aux enseignants et aux doctorants.

Localisation :

Centre Panthéon — 12 Place du Panthéon, 75 005 Paris

Escalier A - Salle 102

Pour plus d'informations : <https://bibliotheques.u-paris2.fr/fr/centre-de-recherche-de-droit-international-prive-et-du-commerce-international-crdi>